

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

024/132

**POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE ORGANISÉE PAR LE MAGASIN « NEW MOD'S » POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2024.**

**Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **Vu** le Code de la route,

- **Vu** l'arrêté municipal du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** la demande de la propriétaire du magasin « New Mod's », sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public portant sur quatre places de stationnement, sises 8 avenue du Maréchal Foch à Cournon-d'Auvergne, afin d'organiser une vente au déballage de la semaine 16 à la semaine 22 de l'année 2024,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité publique, et le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules devant le magasin « New Mod's ».

### **ARRÊTÉ**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur quatre places de stationnement, sises 8 avenue du Maréchal Foch, de 05h00 à 20h00, les 19 et 20 avril 2024, les 03 et 04 mai 2024, les 17, 18, 24, 25 et 31 mai 2024, le 1<sup>er</sup> juin 2024.

#### **Article 2<sup>ème</sup>**

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'organisateur.

#### **Article 3<sup>ème</sup>**

Tout véhicule en infraction au présent arrêté fera l'objet d'une contravention et le cas échéant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais et risques du contrevenant.

#### **Article 4<sup>ème</sup>**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 5<sup>ème</sup>**

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la propriétaire du magasin « New Mod's » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 22 avril 2024.

**Certifié exécutoire**

**François RAGE**  
**Maire de Cournon-d'Auvergne**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole**

**Publié le**

**24 AVR. 2024**



**Pour le Maire  
empêché,  
L'Adjoint(e)**

**Richard PASCIUTO**